



LE MERCREDI 30 AOÛT 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 30 août 2017, à 20 h 05, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Martine Caron
Richard Durocher
Sylvain Léger
Anik Morin
Sylvain Tremblay

Marc-Olivier Bisson
Charles Côté
Cécile Gauthier
Raymond Ménard
Dany Ouellet

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Andreann Thibert

Daniel Cooke

Absence

Stéphane Mongeon

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

- . Souhais de bonne rentrée adressés aux élèves, aux membres du personnel et aux parents.
- . Invite les commissaires à être présents aux activités suivantes :
 - 9 septembre : activité de financement du Centre des 121 trésors;
 - 28 octobre : Souper-bénéfice pour l'élève athlète Félix Bertrand.

Parole aux commissaires

Monsieur Raymond Ménard

- . Remercie Centraide qui a supporté financièrement 400 enfants, provenant de 190 familles, du territoire de la CSCV quant à l'achat des fournitures en cette rentrée scolaire.
- . Souligne la qualité de l'environnement des serres du CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie, à Papineauville, et de l'aménagement paysager qui l'entoure.

Madame Anne-Marie Arcand

- . Mentionne que l'assemblée générale annuelle du Carrefour culturel ESTacade est prévue le 20 septembre prochain.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 01 (2017-2018)

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Monsieur le commissaire Dany Ouellet propose que soit ajouté au point 15 le sujet suivant : *Rémunération des membres du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2017-2018* et que les sujets *Questions relatives à la séance* et *Levée de la séance* soient respectivement décalés aux points 16 et 17.

Monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson demande le vote quant à la modification proposée.

POUR : 7

CONTRE : 7



1972

Devant le partage des voix, le président, monsieur Éric Antoine, tranche en faveur de la modification proposée, par l'entremise de sa voix prépondérante.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Sur la proposition principale ainsi modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉGISSEURE AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES – NOMINATION

RÉSOLUTION 02 (2017-2018)

Attendu les termes de la résolution 108 (2016-2017) intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre pour l'année scolaire 2017-2018 – adoption »;

Attendu qu'un poste régulier de régisseuse au Service des ressources matérielles est à combler;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE madame Nathalie Joanisse soit nommée régisseuse du Service des ressources matérielles, à titre régulier, effectif en date du 31 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Joanisse présente son parcours professionnel.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2017

RÉSOLUTION 03 (2017-2018)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 7 juin 2017 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 28 JUIN 2017

RÉSOLUTION 04 (2017-2018)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le procès-verbal de la séance ajournée du Conseil des commissaires du 28 juin 2017 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RAPPORT RELATIF AU MANDAT DE GESTION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2017 – APPROBATION**

RÉSOLUTION 05 (2017-2018)

Attendu les termes de l'alinéa 7.9 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs* (réf. C.C.r. 47-2015) qui permet au directeur général de prendre les décisions nécessaires à la gestion et à l'administration de la commission scolaire habituellement assumées par le Conseil des commissaires et le comité exécutif au cours de la période estivale;

Attendu le rapport produit par le directeur général quant au mandat de gestion pour la période estivale 2017;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 23 août 2017;



Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le rapport estival du directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL-CADRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 – MODIFICATION

RÉSOLUTION 06 (2017-2018)

Attendu les termes de la résolution 108 (2016-2017) intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre pour l'année scolaire 2017-2018 – adoption »;

Attendu que le projet d'organisation administrative soumis par adoption propose qu'un poste de coordonnateur au Service des ressources humaines soit converti en un poste de conseiller en gestion;

Attendu que cette modification fait en sorte que l'organisation administrative du personnel-cadre au Service des ressources humaines sera celle qui était en vigueur pour l'année scolaire 2016-2017;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE l'organisation administrative du personnel-cadre 2017-2018 soit adoptée telle que déposée et qu'elle soit en vigueur à compter du 31 août 2017;

QUE la présente résolution remplace toute autre résolution antérieurement adoptée aux mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVISION DU TERRITOIRE EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES EN VUE DE L'ÉLECTION SCOLAIRE DU 4 NOVEMBRE 2018 – ADOPTION

RÉSOLUTION 07 (2017-2018)

Attendu les termes de la résolution 109 (2016-2017) ayant pour titre « Projet de division du territoire en circonscriptions électorales en vue de l'élection scolaire du 4 novembre 2018 adoption »;

Attendu l'avis public diffusé dans l'édition du 21 juin 2017 des hebdomadaires *Le Bulletin* et *La Petite-Nation* faisant état du projet de division du territoire en circonscriptions électorales;

Attendu que les électeurs disposaient d'une période de 15 jours afin de signifier leur opposition à la CSCV quant au projet de division du territoire en circonscriptions électorales;

Attendu qu'aucun électeur n'a signifié son opposition audit projet;

Attendu l'article 9.6 de la *Loi sur les élections scolaires* qui prévoit qu'au terme du délai accordé aux électeurs pour faire connaître leur opposition, le Conseil des commissaires doit adopter, par le vote d'au moins les 2/3 des membres ayant droit de vote, une résolution divisant en circonscriptions électorales le territoire de la commission scolaire;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 23 août 2017;

Attendu la recommandation du secrétaire général et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE la division du territoire en circonscriptions électorales en vue de l'élection scolaire du 4 novembre 2018 soit adoptée telle que déposée;



1974

QU'une copie de la présente résolution ainsi que la division du territoire en circonscriptions électorales soient acheminées à la Commission de la représentation électorale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FUSION DES ACTIVITÉS DE RECONNAISSANCE QUANT AUX ANNÉES DE SERVICE ET AUX DÉPARTS À LA RETRAITE
--

RÉSOLUTION 08 (2017-2018)

Attendu que la *Politique relative à la reconnaissance et à la valorisation des membres du personnel de la CSCV* prévoit diverses activités de reconnaissance permettant notamment de souligner les événements marquants dans la vie et la carrière des membres du personnel;

Attendu la recommandation du comité des ressources humaines visant à fusionner les activités de reconnaissance quant aux années de service et aux départs pour la retraite qui étaient jusqu'ici distinctes;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 23 août 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Daniel Cooke;

QU'à compter de l'année scolaire 2017-2018, les activités de reconnaissance quant aux années de service et aux départs à la retraite soient une seule et même activité;

QUE cette activité de reconnaissance soit tenue en alternance dans les deux secteurs de la CSCV;

QUE la *Politique relative à la reconnaissance et à la valorisation des membres du personnel de la CSCV* soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

RÉSOLUTION 09 (2017-2018)

Attendu les termes de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le Conseil des commissaires détermine la répartition de la rémunération entre ses membres en fonction d'un montant qui est déterminé, par décret, par le gouvernement du Québec;

Attendu que pour l'année scolaire 2015-2016, le gouvernement du Québec avait réduit de plus de 10 % le montant alloué aux 15 membres du Conseil des commissaires en comparaison de l'année scolaire 2014-2015;

Attendu que ledit décret prévoit une indexation de 1 % pour l'année scolaire 2017-2018;

Attendu que le Conseil des commissaires n'est pas consulté avant l'adoption du décret du gouvernement du Québec;

Attendu que ce Conseil des commissaires n'est pas dans l'obligation d'allouer à ses membres cette indexation;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le Conseil des commissaires refuse l'indexation de 1 % déterminé par le gouvernement du Québec et gèle le salaire de ses membres pour l'année scolaire 2017-2018;



1975

QUE le montant alloué pour l'indexation par le gouvernement du Québec soit réaffecté aux services aux élèves.

Monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson demande le vote.

POUR : 4

CONTRE : 7

ABSTENTION : 3

REJETÉE À LA MAJORITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 10 (2017-2018)

Il est proposé par monsieur le commissaire Charles Côté;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 4 octobre 2017, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Il est 20 h 50.

Éric Antoine,
Président

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général